

Préfiguration de la DGAC au sein du MEDAD
21 janvier 2008

La DGAC, en apparence, ne change pas de périmètre ni de fonctionnement dans son ensemble. En réalité, la DGAC se trouve au confluent de plusieurs changements, essentiellement liés au protocole social, à la construction européenne et à l'avènement du MEDAD. Ils vont avoir des répercussions majeures pour son organisation interne. Ma mission de préfigurateur est de bâtir une nouvelle DGAC, maintenue dans son unité (et c'est là toute notre valeur), mais plus resserrée au niveau central.

1. Le protocole social 2007-2009, signé le 26 octobre 2006, validé par tous les syndicats. Ainsi, ce protocole prévoit que la direction du contrôle de la sécurité, la DCS, évolue, dans quelques mois en SCN, Service à compétence nationale. Ce nouveau SCN, chargé de contrôler la sécurité du transport aérien sur tout le territoire, intégrera les personnels des actuelles DACs en région. Cette intégration concerne aussi les missions régaliennes des actuelles DACs, telles que l'environnement ou la régulation économique.
2. La construction européenne du ciel unique. Ce grand projet européen vise à préparer une organisation conjointe, qualifiée de « bloc d'espace fonctionnel » de l'Europe centrale (6 états). La DGAC apporte la contribution française, majeure, à cette construction.
3. La construction de notre grand ministère chargé de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables : le MEDAD. Cette construction, comme les orientations liées à la RGPP, va conduire nos trois actuelles directions régaliennes, la DAST, chargée des affaires stratégiques et techniques, la DRE chargée de la régulation économique, et la DPAC, chargée des programmes aéronautiques et de la coopération, à fusionner en une grande direction qui renforcera la lisibilité de nos politiques et de notre action en Europe et à l'international tout en garantissant la fluidité de nos relations avec tous nos partenaires.

Pour ce dernier aspect, les échanges ont déjà eu lieu : après la présentation par le ministre à ses directeurs et sous directeurs le 6 décembre, ainsi qu'en CTPM le 18 décembre, j'ai réuni dans un premier temps l'ensemble des cadres (directeurs, sous directeurs, chefs de bureau...) des directions centrales, le 11 décembre, pour leur présenter la « nouvelle DGAC » au cœur du MEDAD. J'ai également fait une communication devant l'ensemble des organisations syndicales (11) en préambule du Comité de suivi du protocole le 14 décembre.

Enfin, j'ai proposé la méthode de travail suivante :

- Dix groupes de travail sur des thématiques diverses, que l'on peut classer en deux types :
 - l'un, de type structurel, qui aborde les questions par « client » : les partenaires institutionnels, les entreprises liées au transport aérien, constructeurs, aéroports, exploitants, etc. ...
 - l'autre, de type plus thématique, qui traite de la sécurité, et du contrôle de la sécurité

Ces groupes devront associer les parties prenantes des directions concernées, et devront rendre leur travail pour la fin du mois de janvier.

- Sur la base de ces travaux, les directeurs proposeront un organigramme.

Le mois de février sera consacré à la négociation sociale sur le sujet.

